

MAIRIE DE MANTEYER

SÉANCE DU 16 JANVIER 2025

DE-011-2025

Nombre de membres
afférents au CM : 11
Nombre de membres en
exercice 11
Nombre de membres
présents 07
Nombre de membres qui
ont pris part à la délib 10

Date de la convocation
10/01/2025

L'an deux mille vingt-cinq et le seize janvier à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Commune de Manteyer, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Michel PONS, Maire.

Présents : PONS Michel, IMBERT Joëlle, BETEILLE Nelly, CELCE Chantal, PAUCHON Robert, FLEURY Simon, LORIDON Pablito,

Absents non excusés : TESSA née BONNARDEL Dorine

Absent excusé représenté : LE MAGADURE Antoine (pouvoir à Michel PONS)
LEVY Claude (pouvoir à Pablito LORIDON)
BUMAT Vincent (pouvoir à Joëlle IMBERT)

Mme Nelly BETEILLE a été élue secrétaire.

Objet : Désignation des délégués à la Commission d'Appel d'Offre (CAO)

VU le Code des marchés publics, et notamment l'article 22;
VU le Code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L. 2121-22 ;
CONSIDÉRANT qu'à la suite des élections municipales du 8 décembre 2024, il convient de désigner les membres de la commission d'appel d'offres et ce pour la durée du mandat;
CONSIDÉRANT qu'outre le maire, son président de droit, cette commission est composée de 3 membres titulaires et 3 membres suppléants du conseil municipal ;
CONSIDÉRANT le vote au scrutin secret sauf accord unanime contraire (article L 2121-21 du CGCT).

Le conseil municipal,
Prend acte de la seule liste candidate ;
Décide, à l'unanimité, de procéder à un vote à main levée ;

Procède à l'élection au scrutin de liste et proclame élus les membres titulaires et suppléants de la commission d'appel d'offres et d'adjudication.

Titulaires :

Mme Joëlle IMBERT
Mme Nelly BETEILLE
Mme Chantal CELCE

A voté contre : 0
Abstention : 0
Ont voté pour : 10

Suppléants :

M. Claude LEVY
M. Pablito LORIDON
M. Antoine LE MAGADURE

A voté contre : 0
Abstention : 0
Ont voté pour : 10

Pour extrait conforme

Ainsi fait et délibéré les, jour mois et an susdits.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

005-210500757-20250116-DE-011-2025-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 29/01/2025



.../...